

⋮ Agrément des assistants maternels et familiaux : sécuriser la suspension ou le retrait

Recevabilité des recours et légalités des décisions

Code
12269

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif
Nous contacter

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Assurer la sécurité juridique des décisions relatives aux assistants maternels et familiaux
- Opérer une qualification juridique des faits
- Motiver utilement une suspension ou un retrait d'agrément

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Analyser la recevabilité des recours

- Les conditions tenant aux délais
- Les conditions tenant à la personne du requérant
- Les conditions tenant à l'acte attaqué

Etudier la légalité externe des décisions

- La compétence
 - ▶ Moyen d'ordre public
 - ▶ Les délégations de signature
 - ▶ Rôle de la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) et incompétence négative
- Les vices de forme et de procédure
 - ▶ Non substantiels
 - ▶ Substantiels
- Focus sur la motivation des décisions
- Focus sur le respect des droits de la défense

Examiner la légalité interne des décisions

- L'erreur de droit
- L'erreur de fait
- L'erreur de qualification juridique des faits

PUBLIC

Travailleurs sociaux appelés à intervenir dans le cadre des procédures conduisant à la suspension et/ou au retrait de l'agrément des assistants maternels et familiaux

PRÉ-REQUIS

Avoir de bonnes connaissances du statut des assistants maternels/assistants familiaux ou avoir suivi la formation :

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Cas pratiques et conseils personnalisés pour optimiser la gestion du contentieux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Le détournement de pouvoir
- Focus sur le dossier des assistants maternels et familiaux et les écrits préparatoires à la décision
- Focus sur la suspension et sur le retrait
- Focus sur la présomption d'innocence et sur les enquêtes pénale et administrative

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... _____

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.